

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

**Séance du 5 février 2024**

Délibérations de : 1 à 9  
Présents : 15  
Pouvoirs : 3  
Votants : 18

**Etaient présents :**

Mesdames Baya ALGAY, Brigitte LAQUAIS, Viviane DUPUY, Claudine HAUSER, Nadezda BONNIEU, Catherine MOSKALYK, Tatiana COFFIE, Madame Jeanine CAYSSEL.

Messieurs Pascal BUGIS, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Christophe SENTOLL, Monsieur Vincent COLOM, Monsieur Christian NOCAUDIE, Monsieur Daniel LACOMBE.

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

Madame Catherine FARRENQ à Monsieur Xavier BORIES,  
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Christophe SENTOLL,  
Madame Angéline BLANC à Monsieur Daniel LACOMBE.

**Étaient excusés :**

Madame Geneviève AMEN,  
Monsieur Stéphane AYMARD,  
Madame Janine BARENS.

**Etaient absents :**

Monsieur Serge SERIEYS,  
Monsieur Bernard AUDOURENC.

**Participaient également à la séance :**

Madame Florence SANS, Directeur général  
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction  
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation  
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité  
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise  
Madame AUCHENE (DDT), représentant Monsieur le Préfet

\*\*\*\*\*

## **6. REHABILITATION DE LA MAISON 5 RUE DE LA FONDERIE – LANCEMENT DE L'OPERATION**

Conformément au projet de délibération sur la politique de vente 2024, l'OPH de la CACM souhaite retirer de la politique de vente, la maison sise au 5 rue de la Fonderie en centre-ville de Castres dans le but de la réhabiliter afin de la mettre en location.

Il s'agit d'une habitation de type 5 de 82 m<sup>2</sup> de surface habitable en R+2, disposant d'une petite cour donnant sur la rue de la Fonderie.

Le programme de travaux prévisionnel comprend la réhabilitation complète de l'électricité, la reprise du dallage du RDC afin de supprimer la différence de niveau par rapport à l'entrée principale, la suppression d'une partie du cloisonnement dans le but de réaliser une pièce de vie conviviale et ouverte du séjour sur la cuisine, la réfection du chauffage, le changement de la porte d'entrée et l'embellissement de certaines pièces.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 58 000 € HT, le montant annuel de loyers (base 2024) serait d'environ 5700 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider :

- Du lancement de l'opération ;
- Du lancement des consultations des entreprises pour réaliser les travaux ;
- D'autoriser le Directeur Général à accomplir toutes les formalités requises et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier conformément à la délibération du conseil d'Administration du 18 décembre 2013.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- Du lancement de l'opération ;
- Du lancement des consultations des entreprises pour réaliser les travaux ;
- D'autoriser le Directeur Général à accomplir toutes les formalités requises et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013.

.....  
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à CASTRES, le 5 février 2024.

Le Président,  
Pascal BUGIS



REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2024

Application agréée E-legalite.com